

chegat perdait sa place ou bien subissait, sous l'empire, une condamnation pour avoir ses avoir exprimés trop librement, qui sait ce qu'était, ce que faisaient, ce que voulaient plus assez bon républicain pour eux ? Qui sait s'ils n'étaient pas parmi les serviteurs d'un régime impérial ?

Quant au parti républicain, nous voyons bien ce qu'il perd à rejeter de son sein des hommes tels que MM. Litre et Vacherot, mais nous cherchons vainement ce qu'il peut bien y gagner. Il est vrai qu'en même temps qu'il se sépare d'hommes tels que MM. Vacherot et Litre, il ouvre ses bras aux amis, mais c'est bien le cas de dire vraiment que les acquisitions ne compensent pas les pertes.

### LETRE DE PARIS

de notre Correspondant parisien

Décidément, M. Floquet n'aura pas eu de chance avec ses explications d'avant-hier. Voilà que les organes de l'extrême-gauche, notamment le *Rappel*, lui reprochent son éloge des actes et des tendances de la majorité, éloges auxquels la fraction radicale de son auditoire de dimanche semblait s'être associée, au moins par son silence. C'est, en effet, la seule partie du discours du député du 11<sup>e</sup> contre laquelle les intrançais n'ont pas protesté.

Si je relève ce fait, c'est uniquement pour en tirer la conséquence que l'union des gauches est plus malade que jamais, et que si par des motifs beaucoup plus psychologiques que politiques (il s'agit de ménager aux affaires une fin d'année tranquille) les divers groupes de la majorité ont renoncé à se faire la guerre pendant la session extraordinaire qui s'ouvre le 27, tout indique qu'ils se dédramatiseront amplement dès le début de la session de 1880.

C'est principalement à cause des félicitations adressées par M. Floquet à la fraction de la majorité qui soutient le ministère, que les critiques auxquelles je fais allusion, sont graves. Elles témoignent, en dehors des sentiments nouveaux reprochés à M. Floquet devenu l'un des satellites de M. Gambetta, que l'extrême gauche et une portion notable de l'Union républicaine, feront une opposition à outrance au cabinet, dont elles veulent le renversement, et que, malgré tout son bon vouloir, le président de la Chambre sera impuissant vis-à-vis de certaines extrémités auxquelles les groupes les plus avancés de la gauche paraissent dès à présent décidés.

Ainsi il paraît certain que le ministère n'échappera pas à une interpellation relative à la façon dont il a agi vis-à-vis de la presse, alors qu'il semblait résolu de ses promesses, après le dernier acquiescement du directeur du *Pays*, que le gouvernement avait renoncé à poursuivre les journaux. Il semble également probable qu'il lui sera fait un crime de n'avoir pas toujours et quand même, sévi contre les partis hostiles, par exemple, contre Mgr Freppel et le maréchal Canrobert. Enfin, on lui demandera compte de l'oubli dans lequel il met, contrairement aux engagements formels des 303 les libertés de la presse, de réunion et d'association ; tout cela sans dénoyauter des attaques contre sa politique étrangère et financière. Ces griefs sont surtout redoublés, parce qu'ils ont toute chance de rallier les députés de tous les groupes. Aussi doute-t-on généralement, même au Palais Bourbon, qu'ils ne soient appelés à réagir sur l'existence ministérielle.

A propos des projets financiers de M. Léon Say, c'est-à-dire à propos de l'emploi proposé par lui des excédents du budget de 1881, évalués à 172 millions, une opposition se manifeste déjà chez la plupart des membres de la gauche revenus de leurs départements. Ces députés estiment que les 60 millions que le ministre entend affecter à la réfection ou à l'achèvement d'édifices parisiens ayant plus ou moins un caractère monumental ou d'utilité publique, seraient beaucoup mieux employés si on les consacrait à des dégrèvements d'impôts appréciables à toute la population de la France, dégrèvements annoncés depuis longtemps, comme ceux relatifs aux centimes additionnels résultant de la guerre et à nombre de taxes qui touchent personnellement les travailleurs, dégrèvements qu'on ne voit jamais venir, bien qu'ils soient promis invariablement chaque année.

L'opinion qui prévaut chez ces députés, c'est que, si les édifices nationaux peuvent attendre sans dommage pour la République, les dégrèvements annoncés tant de fois aux électeurs par le gouvernement et par la majorité, ne sauraient être plus longtemps ajournés sans porter atteinte à la confiance dans nos institutions.

La prétention de l'opportunisme est, comme vous le savez, que le gouvernement républicain constitue pour la France le gouvernement par excellence. Sous tous les rapports possibles, politique, commerce, industrie, sciences, arts, etc., nous dépassons et nous dépasserons toujours non-seulement toutes les monarchies, mais toutes les autres Républiques.

Mineure, on compte sur des résultats favorables d'un surcroît d'activité imprimé à l'industrie, la chose se conçoit. Mais ici, en présence de la crise commerciale, de l'inertie persistante au sujet de la politique économique du gouvernement et des questions de tarifs, ce serait se faire d'étranges illusions ; malheureusement nous devons être privés de la bonne aubaine qui échoit aux Américains et qui peut s'étendre aux Anglais. La République française sera donc pour ses frais de réclames, qui, du reste, ne trompent plus personne.

On annonce pour dimanche prochain une conférence sur la liberté de l'enseignement, à Valenciennes, par M. Blachère, député de la droite, gendre de M. Tailhant, ancien ministre et sénateur.

Deux candidats sont, dit-on, sur les rangs pour la succession de Mgr de la Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, mort récemment. C'est, d'une part, Mgr David, évêque de Fréjus, et de l'autre, Mgr Terris, évêque de St-Brieuc. Mgr David fut, au temps du Concile, du petit nombre des prélats qui se prononcèrent contre l'infaillibilité, mais depuis il s'est rallié à l'opinion de ses collègues de l'épiscopat.

M. Humbert, heureux devant les électeurs de Javel, est évidemment malheureux devant les tribunaux de toute nature.

Appelé aujourd'hui devant le conseil de préfecture de la Seine, M. Humbert, si l'on en croit la *Patrie*, vient de voir annuler contradictoirement son élection, en qualité de conseiller municipal du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris. M. Lehman, avocat au conseil d'Etat, a vainement réclamé le renvoi de l'affaire devant les tribunaux ordinaires ; le Conseil de préfecture a confirmé sa première décision. M. Humbert se représentera nécessairement au prochain scrutin du quartier de Javel et enlèvera de nouveau la majorité que lui assurent les qualités ultra-démocratiques de sa circonscription électorale. Ce sera un nouvel échec pour le cabinet, disent les amis de M. Humbert, qui s'appuient sur des données certaines.

Le procès de l'*Avant-Garde*, qui n'a été appelé que vers 3 heures 1/2, n'est pas encore jugé. L'*Avant-Garde* est poursuivi, vous le savez, pour avoir publié une très-vieille lettre qui avait été écrite avant 1870. On pense, au Palais, que la 8<sup>e</sup> chambre se montrera, au moins fort bénaïque, si elle n'acquitte point.

Un télégramme de Poitiers annonce à la *Gazette de France* que la conférence donnée hier dans cette ville par M. Chesnelong, a obtenu un magnifique succès. 2.000 personnes y assistaient. Beaucoup de notabilités étaient venues de tous les points du département de la Vienne. L'orateur catholique a été applaudi avec enthousiasme. M. Ernoul, qui présidait, s'est fait aussi l'interprète des sentiments de l'assistance en déclarant qu'un pays ne pouvait périr quand il avait de tels orateurs pour défenseurs de telles vérités. C'est ainsi que les discours de Louis Blanc et des Challemeil-Lacour, ont heureusement leur contrepartie.

La Commission des tarifs de douanes a repris aujourd'hui ses travaux. M. Malézieux présidait. MM. Rouvier, Lebaut, Richard Waddington, Philippoteaux, de Mahy, Guillemain, Pinault, Drumel, Gatinéaux, figuraient parmi les membres présents. La Commission se réunira, dit-on, chaque jour, matin et soir, jusqu'à la rentrée. M. Malézieux a eu, assure-t-on, une entrevue avec M. Gambetta, qui l'a prié de presser ses délibérations, de manière à permettre à la Chambre d'aborder la discussion du nouveau tarif au cours du mois de décembre. Mais cela sera-t-il possible ? On ajoute qu'il est question de ne pas faire de rapport général afin de ne pas soulever de discussions théoriques sur les divers systèmes. On reconnaît à cet égard, qu'on est en pleine confusion des langages.

M. le ministre du Commerce a eu également, cette après-midi, une conférence avec M. Gambetta au Palais du quai d'Orsay. Il s'agissait évidemment de la même affaire.

La France divulgue à ses lecteurs la détermination du Conseil des Ministres qui a eu lieu ce matin. A en croire cet feuille, qui paraît ne rien ignorer de ce qui se dit autour du tapis vert ministériel, la question Canrobert aurait été vidée dans le sens d'un véritable recul devant la responsabilité d'une révocation du maréchal, en sa qualité de président de la Commission de classement des officiers proposés pour l'avancement au choix. Reste à savoir si la majorité de la Chambre des députés se montrera aussi sage. C'est à souhaiter pour elle.

La Commission du tarif général des douanes s'est réunie aujourd'hui, à deux heures, au Palais-Bourbon, inaugurant ainsi la reprise des travaux intérieurs du Parlement.

Dix-sept membres avaient répondu au pressant appel de M. le président Malézieux. MM. Gailly, Gaze, de Mahy, Rouvier, Dubouché, Philippoteaux, Drumel, Lebaut, Waddington, Pinault, Jumeil, Grévelot, Wilson, Brelay, et M. L. Danelle-Bernardin, Garrigat, Méline, Viette et Dauterme s'étaient excusés de ne pouvoir assister à cette séance.

Après une courte allocution, dans laquelle il a rappelé la décision de la Commission, au mois d'août, de reprendre ses travaux quelques jours avant la rentrée du Parlement, le président a passé en revue l'état des travaux des divers rapporteurs.

M. Devès, chargé des rapports préliminaires sur les questions qui touchent à l'agriculture, a déclaré que son travail était terminé et pouvait être immédiatement soumis à la sous-commission des industries diverses, dans les attributions de laquelle rentrent ces matières, et qui aura à en arrêter les conclusions.

La Commission a examiné la question de savoir si elle discuterait les admissions temporaires avant d'avoir, sur ce point, l'avis du gouvernement. Après une discussion assez longue, à laquelle ont pris part plusieurs membres, il a été résolu que le président de la Commission s'entendrait avec M. le ministre du Commerce et de l'Agriculture pour avoir l'avis du gouvernement sur cette importante question.

On a ensuite discuté sous quelle forme et dans quel ordre l'ensemble du travail relatif aux tarifs douaniers serait présenté à la Chambre, et la Commission a décidé qu'elle engloberait toutes les matières du tarif et qui seraient, en quelque sorte, la contrepartie du travail qu'elle a à examiner. La désignation de celui qui sera chargé de ce rapport général a été remise à une séance ultérieure dont la date n'est pas encore fixée.

Les sous-commissions (industries diverses) se réunira demain mercredi, à deux heures, sous la présidence de M. Lebaut, pour entendre les rapports de M. Devès sur les boissons et les animaux vivants.

En vertu d'un arrangement intervenu entre les gouvernements français et russe, une modification a été apportée aux règles suivies jusqu'à ce jour pour le dépôt des marques de fabrique.

Les industriels français qui voulaient opposer à la Russie le dépôt de leurs marques, ont dû se conformer à la loi russe, qui exige que les marques de fabrique soient déposées en France au dépôt légal. On a donc décidé que les marques de fabrique déposées en France au dépôt légal, devront être déposées en Russie au dépôt légal, et vice versa. En outre, l'attestation devra être légalisée à l'ambassade russe, à Paris.

Une réunion de tisseurs travaillant pour la maison Jaubert, Andras et Cie, a eu lieu samedi, au Palais public de Lyon, dans la salle du nouvel étage.

On nous prie d'annoncer que si, au moment de la conférence de M. le comte Albert de Mun, il se fait, près de l'Hippodrome, des brochures ou ventes quelconques de brochures, images ou d'imprimés, c'est sans l'aveu de la Commission organisatrice et sans sa participation.

La rentrée solennelle des facultés de médecine et de pharmacie et des sciences de Lille, — de droit et des lettres de Douai, — des Ecoles de médecine et de pharmacie d'Amiens et d'Arras aura lieu à Lille, au Grand-Théâtre, le mercredi 26 novembre, à deux heures, sous la présidence de M. Fournier, recteur de l'Académie, avec l'assistance des inspecteurs d'Académie des départements du Nord, du Pas-de-Calais, et de la Somme, de l'Aisne et des Ardennes.

A cette occasion une véritable fête universitaire a été préparée à Lille, dit l'*Echo du Nord*.

Tous les inspecteurs primaires et directeurs d'écoles normales, une partie des instituteurs primaires, les professeurs de lycées et les principaux de la plupart des séminaires, beaucoup de professeurs de l'enseignement supérieur, ainsi qu'un grand nombre de professeurs de collèges, de lycées et des écoles. — Dans la salle des conférences, les musées et les bibliothèques de Lille seront ouverts aux visiteurs. A dix heures et demie, M. Fournier fera une conférence scientifique dans grand l'amphithéâtre de la faculté rue Croix-Rouge.

Après la séance de rentrée, nous croyons savoir que MM. les professeurs des lycées et collèges ont l'intention de se réunir dans un banquet. Le soir même, la ville de Lille offrira une représentation théâtrale à ses hôtes. On jouera : *Par droit de Coquille* et *le Barbier de Séville*.

M. l'abbé Loridan, vicaire de Gravelines, est nommé à Tourcoing, paroisse Saint-Christophe.

Un négociant de Rouen, M. Paul D..., après une banqueroute frauduleuse s'était réfugié à Bruxelles, où il était entré comme employé dans une maison de commerce.

Un mandant d'arrêt a été lancé contre lui, et la police belge, qui n'a pas tardé à le découvrir, l'a remis ce matin à la gendarmerie de Tourcoing.

On lit dans la *Gazette de Paris*, journal financier : « Après la ville de Lyon, après celle de Marseille, voici que Lille songe à procéder à l'unification de sa dette. »

Après les grandes cités veut vouloir profiter des conditions de plus en plus favorables que leur font les capitaux de placement.

M. Rigollet, capitaine d'état-major, aide-camp du général commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée, vient d'être nommé chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique.

Hier, 18 novembre, le 2<sup>e</sup> conseil de guerre a rendu les jugements suivants : Paris, soldat au 1<sup>er</sup> escadron du train des équipages militaires, prévenu d'outrages envers un supérieur et de rébellion envers la force armée, a été condamné à 1 an de prison.

Soret, réserviste de la classe 1871, prévenu d'insoumission, a été condamné à 6 mois de prison.

Duplessis, soldat réserviste au 8<sup>e</sup> de ligne, prévenu de désertion à l'intérieur, au temps de paix, a été condamné à 2 ans de prison.

DUNKERQUE. — Dans la nuit de lundi à mardi, vers onze heures, les trois-mâts norvégien *Resolute*, venant de Philadelphie avec un chargement de pétrole, s'est mis à la côte à l'est du port près du Casino.

Ce navire était arrivé sur rade hier, vers cinq heures, sous la conduite d'un pilote anglais. Le capitaine avait refusé de prendre un pilote français en passant à la station des pilotes. Le pilote anglais avait voulu mouiller le navire s'est approché trop de la côte et c'est de la sorte que l'accident est arrivé.

L'équipage a pu débarquer à pied sec à marée basse. Le navire ne paraît pas souffrir. Toutes les mesures sont prises pour alléger le navire demain matin.

BOISLEUX. — Les travaux du chemin de fer de Boisieux à Marquion ont reçu une nouvelle et vigoureuse impulsion. Il paraît que toutes les lignes pourront être exploitées dans le courant du mois de janvier prochain. La gare de Marquion est établie à un kilomètre environ de ce chef-lieu de canton, sur la droite de la route nationale d'Arras à Cambrai.

COMBRES. — Un déraillement s'est produit, lundi soir, à la gare de Combrès et a occasionné dans la marche des trains un retard de plus de deux heures.

On n'a pas eu d'accidents de personnes à déplorer.

DECLARATIONS DE DÉCÈS du 16 novembre. — Louis-Joseph Dubrille, 58 ans et 7 mois, sans profession, Calvados, rue de Gand, 11. — Jules Lamotte, 7 mois, St. Lévin. — Rosine-Joseph Lefèvre, 66 ans et 2 mois, ménagère, hôpital. — Zoa Marissal, 33 mois, St. Lévin.

Du 13. — Charles-Louis Duponchelle, 65 ans et 10 mois, tisserand, Beaujeu. — Du 14. — Henri-Joseph Delcroix, 78 ans et 2 mois, ménagère, Baillière. — Du 15. — Jean-Baptiste Florent, 80 ans, marchand de fruit, hôpital. — Louis-Joseph Delbergh, 31 ans, cultivateur, et Céline-Rosa, 29 ans, lingère. — Denis-Auguste Duguesnoy, 53 ans, cultivateur, et Catherine Boulanger, 61 ans, cabaretière.

DECLARATIONS DE MARIAGES du 17 novembre. — Albert Proulx, rue de Gand, 11. — Israël Windrif, Blanc-Seau. — Du 17 novembre. — Apolline Arenas, 1 m. Blanc-Seau.

MARIAGES du 17 novembre. — Emile Lecomte, employé de commerce, 26 ans, et Flore Calet, sans profession, 25 ans. — Auguste Lebrun, rattaché, 28 ans et Elisa Bitterman, coiffeuse, 27 ans.

Convois funèbres & Obits. UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au maître-autel de l'église paroissiale de Saint-Denis, à Roubaix, le jeudi 20 novembre 1879, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Joseph POLLET, époux de Madame Catherine POLLET, décédé à Roubaix, le 20 octobre 1879, âgé de 73 ans. Messieurs les administrateurs de la Conférence des Trés-Saints Sacraments, délégués à Roubaix, le 22 octobre 1879, dans une assemblée générale, ont décidé que Monsieur POLLET, décédé à Roubaix, le 20 octobre 1879, dans la même assemblée, sera célébré un OBIT SOLENNEL, dans la même église, le vendredi 21 courant, à huit heures. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 20 novembre 1879, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Joseph DUPRE-DUPONGHIEL, administrateur de la Conférence des Trés-Saints Sacraments, délégué à Roubaix, le 22 octobre 1879, dans une assemblée générale, ont décidé que Monsieur DUPRE-DUPONGHIEL, décédé à Roubaix, le 20 octobre 1879, dans la même assemblée, sera célébré un OBIT SOLENNEL, dans la même église, le vendredi 21 courant, à huit heures. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Caisses d'épargne de Roubaix. Bulletin de la séance du 16 novembre 1879. Sommes versées par 467 déposants, dont 87 nouveaux... 19,682 fr. 00

COUR D'ASSISES DU NORD. Audience du mardi 18 novembre. Ministère public : M. MORILLON, substitut du procureur-général.

1<sup>re</sup> Affaire. — *Attentat à la pudeur*. Louis Marant, né à Gand (Belgique), le 30 novembre 1839, exerce à Roubaix la profession de fleur. Il répond à une accusation de violence sur la pudeur, consommée le 12 août 1879, dans la personne de sa fille légitime, alors âgée de plus de seize ans. Les débats ont lieu sans publicité. Marant est condamné à 8 ans de réclusion.

2<sup>e</sup> Affaire. — *Homicide involontaire*. Gédéon Louis Denis, né à Thionville, le 11 décembre 1810, demeurant à Cappelle, arrondissement de Valenciennes, est accusé de coups et blessures volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner. Le 12 août dernier, le nommé Bistants fut mis à la porte du cabaret tenu par le sieur Gruyot, à Cappelle. Quelques instants après, le nommé Denis revint frapper à la porte. Denis, qui se trouvait à l'intérieur, entra et se mit à discuter avec Bistants. Bistants, qui voulait lui barrer le passage, le saisit par le col et le jeta par la fenêtre. Bistants fut tué sur le coup. L'accusé, qui est d'une force physique peu commune et d'un caractère des plus violents, fut maintenu à terre par Denis, qui lui frappa la tête sur le pavé avec tant de brutalité, que ces coups répétés firent jaillir le sang en abondance. Quand Denis abandonna sa victime, le malheureux venait de rendre le dernier soupir.

Belgique. Liège. — Mgr Charles-Joseph-Benoît, comte de Mercy-Argeuteau, archevêque de Tyr, est mort dimanche matin à Liège, âgé de 77 ans. Le comte Charles, né le 17 mars 1787, était fils aîné du comte Louis-Eugène d'Argenteau d'Ochain, et de la comtesse Marie-Josephe de Styran. Suivant en cela l'exemple de la plupart de ses aïeux, il embrassa tout jeune la carrière des armes, au service de la France, et prit part notamment en qualité d'officier aux guerres d'Espagne, de Portugal, de Russie et d'Allemagne; le 21 novembre 1813, Napoléon Ier le décora lui-même de la croix de la Légion d'honneur, sur le champ de bataille de Hanau. L'ancien colonel de hussards du premier empire, était devenu aide-camp du roi Guillaume de Hollande, quand il rencontra l'heure d'une des plus nobles maisons de France, Mademoiselle de la Tour du Pin, et l'union de brillant officier et de la jeune comtesse allait